



AVIS DE COURSE

30^{ème} EDITION de l'OPEN DE FRANCE
DERIVEURS – QUILLARDS VOILE LÉGÈRE – MULTICOQUES – RACEBOARD
Grade 4

Régate Raceboard > 380
Grade 5A

Centre Nautique Biscarrosse Olympique

26 - 31 juillet 2026



La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Préambule

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 REGLES

La compétition est régie par

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

1.3 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 18h le 26 juillet et affichées au tableau officiel du club.

2.2 Les IC pourront être disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-interserie/open-de-france/>

L'absence d'information en version électronique ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est situé sur le mur du club.

Un tableau en ligne est également consultable à l'adresse

<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-interserie/open-de-france/>

L'absence d'information en version électronique ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes

- Raceboard (dont windsurfer)
- Dériveurs ayant un rating inférieur ou égal à 1350

- Quillards de sport ayant un rating inférieur ou égal à 1200 sauf autorisation particulière à demander au préalable
- Multicoques des classes figurant sur les [tables des ratings](#) à exception du groupe C4

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

- Pour chaque concurrent, être en possession :
 - D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 Ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

- Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

- Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis jusqu'au **1^{er} juillet** à ,

INSCRIPTIONS EN LIGNE : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfe6hbKYzNCw-Bva_NW-nhoiCWoC0QfiLeiD_folUhnA5cV5A/viewform

PAIEMENT EN LIGNE: <https://www.cnbo.fr/paiement-en-ligne-regates/>

PREINSCRITS : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vRang5Fdu38-WEA9lrE0bYQkfSORgHClh7O3dxvq38lQf8to-ChiU5L0ZBauFhRe41iZnNEtJTXtb/pubhtml>

Autres informations: <https://www.cnbo.fr/les-regates/calendrier-et-avis-de-courses/>

4.5

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6

Les inscriptions tardives après le 2 juillet seront acceptées selon les conditions de majoration de tarif et fermeture d'inscription en ligne le 19 juillet. Inscriptions sur place possible.

5 DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 1er juillet	Droits à partir du 2 juillet
toutes	100€ par personne	130€ par personne

5.2

Autres frais : pour les accompagnants, le tarif de la soirée des équipages est de 25€ tout inclus et 15€ pour les moins de 15ans.

6

PUBLICITE

6.1

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Dimanche 26 juillet

10:00 à 12:00 : Accueil, confirmation des inscriptions.

14:00 à 18:00 : Entraînement libre et autonome.

Lundi 27 juillet

10:00 à 12:00 Accueil confirmation des inscriptions.

13:00 : Briefing coureurs.

14:00 : Entraînement libre et autonome.

18:30 : Cérémonie d'ouverture

8.2 Jours de course :

Mardi 28 juillet

13:00 : Briefing coureurs.

14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

18:30 : Soirée des clubs et régions. Ambiance Auberge espagnole chacun apporte des produits de son terroir à partager.

Mercredi 29 juillet

10:00: Debriefing vidéo.

13:00 : Briefing coureurs.

14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

19:30 Soirée Dégustation de produits régionaux pour les personnes majeures

Jeudi 30 juillet

10:00: Debriefing vidéo.

13:00 : Briefing coureurs

14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

19:30 Soirée des équipages.

Vendredi 31 juillet

10:00: Debriefing vidéo.

13:00 : Briefing coureurs.

14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16:00

Palmarès dès que possible après les courses.

8.3 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
TOUTES	3	4

Une course supplémentaire peut être disputée si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à 14h00.

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 60 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit des parcours construits, soit longue distance/ raid.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais score.

d) Le raid sera couru avec un coefficient 2. (Comme si deux courses avec classement identique ont été courues)

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une déclaration au secrétariat du club en précisant la longueur, la couleur et le type de bateau et par une flamme de couleur blanche.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

Aucune possibilité de grutage.

La cale de mise à l'eau des quillards se trouve au bout de l'esplanade du centre Latécoère.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux,

aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :
Vainqueur de l'Open de France :

- **Dériveurs**

- Super-fast: Rating ≤ 850
- Fast: Rating entre 1000 et 855
- Medium: Rating entre 1005 et 1100,
- Light: Rating ≥ 1105

- **Quillards de Sport.**

- **Multicoques et FB**

- **Raceboard**

En fonction du nombre d'inscrits en dériveurs et multicoques dans chacun de ces groupes, les groupes pourront être fusionnés. Les groupes finaux seront affichés après la clôture des inscriptions et avant le premier signal d'avertissement de la première course.

D'autres trophées pourront être distribués :

- club le plus représenté

Si une classe est présente avec au moins 10 bateaux inscrits, un classement par extraction sans recalcul de points sera utilisé pour valoriser le podium.

Pour chacun de ces prix, si au moins 10 équipages féminins sont inscrits, un classement féminin sera établi par extraction sans recalculer les points.

Les trois premiers équipages de chaque classement recevront des trophées.

21 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département compétition performance

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

☎: +33/ (0)1 40 60 37 01

www.ffvoile.org Courriel : anthony.rigaut@ffvoile.fr

ORGANISATION ET INSCRIPTION

CNBO - 1427 av. Pierre Georges LATECOERE 40600 BISCARROSSE

☎: +33 (0)5 58 78 10 51

Email : regates@cnbo.fr

Web Site : <https://www.cnbo.fr/>

RESTAURATION

Pour le repas des coureurs du jeudi soir, les accompagnateurs pourront participer au repas au tarif de 25 euros tout inclus (15 euros pour les moins de 15 ans). Réservation souhaitée et possible en ligne.

HÉBERGEMENTS :

- Camping-car possible sur site.
- camping possible sur site à l'étude
- Pour hôtels, campings, prière de contacter :

OFFICE DU TOURISME

55 place Georges Dufau

40600 BISCARROSSE

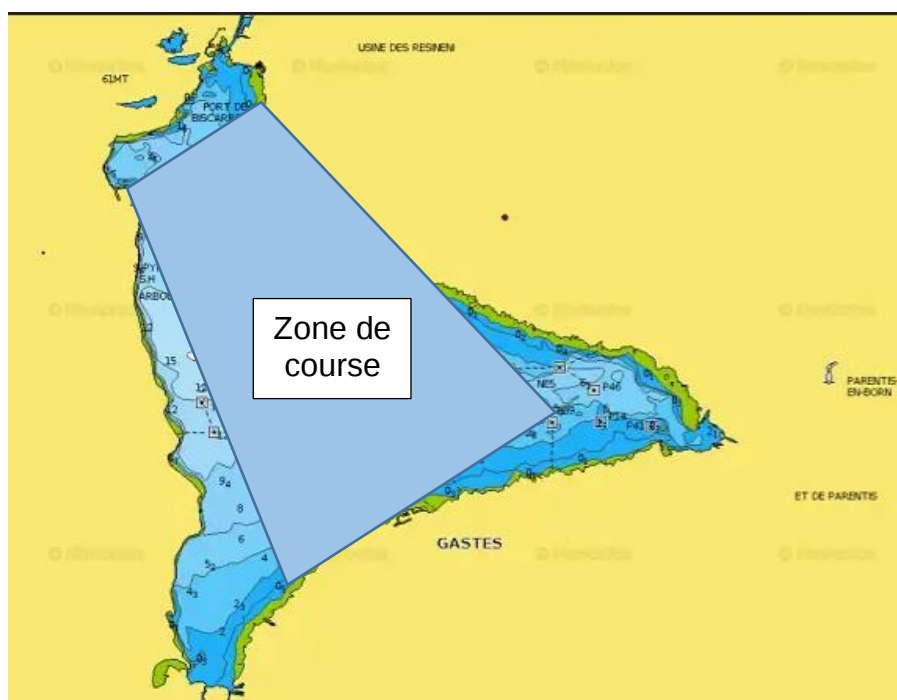
Web: <https://www.biscagrandslacs.com/>

☎ : +33 (0) 558 782 096 📠 : +33 (0) 558 782 365

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE



ANNEXE Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1(*)

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.